

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU CANAL DE CARPENTRAS



Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 07/10/2024

N° DELIBERATION : 2024-42

OBJET : Rôle secteur PIOLENC-UCHAUX 2024

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	17
	Nbre de suffrages exprimés	17
		Pour
VOTE		17
		Contre
		Absentions

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, André ROUX, Daniel LEYDIER, Sébastien CLAUDEL, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Remy SALIGNON, Brigitte TRAMIER (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET
M. Michel RECORDIER à M. André BERNARD
M. Michel BRES à M. André BERNARD

Absents Excusés : M. Clément LAUZIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Guillaume GRETER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Le Président expose aux membres du conseil syndical qu'étant donné les tarifs et la base de répartition des dépenses en vigueur sur le secteur Piolenc-Uchaux, le montant du rôle 2024 est le suivant :

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
268 807,39 €	39 079,03 €	307 886,42 €

Le conseil syndical
Après en avoir délibéré

- Approuve le rôle 2024 du secteur Piolenc-Uchaux pour un montant total de 268 807,39 € HT soit 307 886,42 € TTC
- Donne tous pouvoirs à son Président pour établir ce rôle
- Sollicite de Monsieur le Préfet l'approbation de cette délibération.



Pour copie conforme
Le Président du Syndicat

ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS
Le Président



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 084-200099745-20241007-24_0025-DE

ASA CANAL DE CARPENTRAS⁴ ; REFERENCE ACTE : 24_0025

PIOLENC

232 AVENUE FREDERIC MISTRAL

84200 CARPENTRAS

contact@canaldecarpentras.com

- ROLE EXERCICE 2024 -

ROLE EXERCICE 2024 ARROSAGE 2024

Mise en recouvrement le Jeudi 31 Octobre 2024

ASA CANAL DE CARPENTRAS

PIOLENC

232 AVENUE FREDERIC MISTRAL

84200 CARPENTRAS

contact@canaldecarpentras.com

**- ROLE EXERCICE 2024 ARROSAGE 2024 -
- EXERCICE 2024 - N°5**

Tableau avec les données des avertissements du n°1 au n°823

Détail(s)/Tarif	Unités	Base	Tarif	HT	TVA	TTC
FRAIS DE CONFECTION DU RÔLE	Un.	823	6,55	5 390,65	1 078,13	6 468,78
ARROSAGE REDEVANCE PERIMETRE	ha	615 28 33	125,20	77 033,48	15 406,54	92 440,02
LOCATION COMPTEUR AGRI	Borne(s)	396	52,50	20 790,00	4 158,00	24 948,00
CONSOMMATION AGRI	m3	516 760	0,134	69 245,81	3 808,52	73 054,33
DEDUCTION 2024 FFT PERIMETRE COMPTEUR	€	-541,46	1,00	-541,46	-108,30	-649,76
DEDUCTION 2024 CONSOMMATION	€	-181,96	1,00	-181,96	-10,02	-191,98
DEDUCTION CONSOMMATION 2023 SUR PL 21	€	-61,00	1,00	-61,00	-3,36	-64,36
DEDUCTION 2024 BORNE	€	-210,00	1,00	-210,00	-42,00	-252,00
FFT PERIMETRE- COMPTEUR LOCATION COMPTEUR JARDIN	Borne(s)	576	113,00	65 088,00	13 017,60	78 105,60
CONSOMMATION JARDIN	m3	139 626	0,231	32 253,87	1 773,92	34 027,79
				268 807,39	39 079,03	307 886,42

%TVA	HT	TVA	TTC
5,50	101 256,72	5 569,06	106 825,78
20,00	167 550,67	33 509,97	201 060,64
TOTAL	268 807,39	39 079,03	307 886,42

Nature du sol : SURFACE SOUSCRITE

Nombre d'avis : **823**

Surface cadastrée totale prise en compte : **853 ha**

Montant HT du Role : **268 807,39 €**

Montant TTC du Role : **307 886,42 €**

Arrêté par le Conseil Syndical le 07/10/2024 à la somme de

TROIS CENT SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT SIX EUROS ET QUARANTE DEUX CENTIMES

Rendu exécutoire le 07 Octobre 2024

Échéance le 30 Novembre 2024

Émis le

M. Le Président

ASSOCIATION SYNDICALE
DU CANAL DE CARPENTRAS
Le Président
